

AfriqueEnvironnement

MAGAZINE

Plus



BIODIGESTEUR UNE TECHNOLOGIE INNOVANTE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE



THEME :

Enjeux de l'Éco-agriculture et de l'Économie
de l'Agroforesterie sur les populations
et la biodiversité en Afrique Centrale.

Cameroun-Douala
24 au 29 juin 2019
HOTEL SAWA - BONANJO



Pour toutes informations complémentaires

Web : www.sapec-dd.org Email : contact@sapec.cm

Tél : (00237) 694 40 46 99 - 677 41 17 95 / 698 28 92 25 - 663 95 46 43 / (00242) 068 06 05 29 / (0033) 644 80 72 15



Edito

“ *Autant des solutions pour lutter
contre le changement climatique* ”

La sauvegarde de notre planète s'avère indispensable pour tout le monde. D'où, la multiplication des conférences, réunions et colloques ainsi que d'autres initiatives dans le seul but de chercher et trouver des solutions adéquates pour lutter contre les changements climatiques causés par le réchauffement climatique. Face aux désastres provoqués par le phénomène des changements climatiques, il est indispensable que les solutions soient trouvées. Le Burkina Faso, pays du sahel a su trouver une solution innovante à plusieurs vertus salutaires, exportée du Rwanda, appelée « le biodigesteur. »

L'Afrique, un des continents les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques à cause des stress multiples qu'il connaît et dont la capacité de réponse et d'adaptation demeure faible se déploie pour mettre des mécanismes de lutte contre les effets néfastes du changement climatique, mais aussi des menaces que sont victimes les espèces animales. C'est la raison de la tenue, à N'Djamena, au Tchad, de la Conférence internationale des Ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières, sanctionnée par une Déclaration de N'Djamena.

En dépit des efforts et combats menés à travers de différentes réunions, conférences et des déclarations par les pays en développement, premières victimes de ce changement climatique causé par l'industrie des pays développés, seul obstacle, la question du financement qui pose problème avec acuité. C'est ce qui a motivé la tenue de la 1ère édition de la conférence sur la mobilisation du financement de la lutte contre le changement climatique, qui a réuni les dirigeants des pays à forte forêt et à faible déforestation (pays HFLD), à Paramaribo (Suriname). Cette dernière a produit un document appelé « Krutu of Paramaribo Joint Déclaration » qui a été adopté par les conférenciers venus de toutes les régions de la planète. Laquelle Déclaration lance un vibrant appel à la communauté internationale de respecter les engagements pris en matière de financement au profit des pays en développement.

Les questions environnementales et touristiques sont liées et ne peuvent faire l'objet de séparation. D'où, la tenue à Brazzaville, de la 1ère caravane de la Charte africaine du tourisme durable et responsable, afin d'œuvrer pour le développement d'un tourisme respectueux.

L'Afrique a toujours été au premier plan dans la lutte contre les effets néfastes du changement climatique. Dans cette dynamique, le réseau des Experts africains pour les Forêts, l'agriculture, l'énergie et les changements climatiques (REFACC) organise courant mars, la 2ème édition des Journées Africaines de l'Ecologie et des Changements Climatiques, sous le Thème: Comment réussir les transitions Énergétique et Écologique en Afrique?

Toutes ces initiatives concourent pour lutter contre le changement climatique qui dévaste le continent africain. Tous [africains], nous devons prendre conscience de la gravité des effets néfastes.



DEVELOPPEMENT **I**NTERNATIONAL ET **G**ESTION
DE L'**I**NFORMATION **P**ROFESSIONNELLE
en Afrique

DIGIP AFRIQUE, membre du RECEIAC, réseau spécialisé de la CEEAC, bénéficie de l'expertise de chefs d'entreprises et professionnels expérimentés dans les sciences de l'organisation, la formation professionnelle et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Avec une expérience de seize (16) années d'exercice international, le cabinet de communication DIGIP AFRIQUE pilote l'application «envirac», la plus remarquable base de données d'informations environnementales en Afrique Centrale.



- Conception d'outils de management des administrations publiques et privées
- Conseils en organisation de conférences régionales et internationales
- Conception de Systèmes d'Informations (SI) et Gestion de Bases de données
- Communication d'entreprise et institutionnelle
- Marketing & Fundraising



LBV: +241 06 38 38 38
BZV: +242 05 305 21 76

BP: 6654 Libreville GABON

info@digipafrique.com

www.digipafrique.com

SOMMAIRE



Interview

10

M. XAVIER BAMBARA, COORDONNATEUR DU PROGRAMME DES BIODIGESTEURS AU BURKINA FASO

28

PFBC-COMIFAC : UN ARSENAL POUR LE PLAIDOYER !

Interview

18

DESIRE DELANO BOUTERS, PRÉSIDENT DU SURINAME

Interview

21

CHANGEMENT CLIMATIQUE UN APPEL PRESENT POUR LA MOBILISATION DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

24

DR ARMSTRONG ALEXIS, REPRÉSENTANT RÉSIDENT DU PNUD POUR LE SURINAME



MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE
Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
contact@afriquenvironnementplus.info
www.afriquenvironnementplus.info

- | | |
|---|--|
| Directeur de la Publication
Raoul SIEMENI | Shamelie SAMA
Eddy DJUIMOU
Reine EVEMEKA |
| Directeur des Projets
Brice Severin PONGUI | Représentant Cameroun
Dieudonné KAMGUIE
Kameni Thierry |
| Directeur de Rédaction
Wilfrid LAWILLA DIANKABAKANA | Représentante RDC
Eugénie BIUMA |
| Directeur de la Communication
Marie Madeleine MBAZOA BOULI | Représentant Gabon
Gildas Parfait DIAMONEKA |
| Coordonnatrice déléguée
Marie TAMOIFO | Partenaire : Energie 2050
Stéphane POUFFARY |
| Secrétariat de Rédaction
Célia MBOUKOU
Vanissa BIAHOUA
Roberta BAYILAMANE | Mise en page et Graphisme
Trésor NGANDU KABEYA
tresorn7@gmail.com |
| Chargé de la communication
NGO NGUE Emma Bertille | Photographe
Carine OYOMA |
| Rédaction générale
Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA
Antoine KAMTCHEU | Service Technique
Bernard TCHOKOTE |

- 03 **EDITO**
AUTANT DES SOLUTIONS POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 06 **TECHNOLOGIE DU BIODIGESTEUR**
LE BURKINA JOUE SA PARTITION POUR JUGULER LA CRISE CLIMATIQUE
- 14 **CHANGEMENT CLIMATIQUE**
LES PAYS HFLD LANCENT UN APPEL À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À LES FINANCER
- 21 **CHANGEMENT CLIMATIQUE**
UN APPEL PRESENT POUR LA MOBILISATION DU FINANCEMENT CLIMATIQUE
- 26 **TOURISME DURABLE** : « LA CHARTE OFFRE À L'AFRIQUE UNE GRANDE OPPORTUNITÉ DE SES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES » DIXIT ARLETTE SOUDAN-NONAUT
- 28 **PFBC-COMIFAC** : UN ARSENAL POUR LE PLAIDOYER !
- 31 **PREMIÈRE CONFÉRENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMISSION CLIMAT POUR LA RÉGION DU SAHEL**
AGIR ENSEMBLE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 34 **ENVIRONNEMENT / JFAC 2019**
LA QUESTION DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES AU CŒUR DES DÉBATS À ABIDJAN
- 36 **IFDD - FONDS BLEU**
LES POINTS FOC AUX APPELÉS À FAIRE CONNAITRE L'OUTIL FINANCIER



LE BURKINA JOUE SA PARTITION

POUR JUGULER LA CRISE CLIMATIQUE

Les désastres provoqués par le phénomène des changements climatiques sont devenus évidents. Si des solutions ne sont pas trouvées et mises en œuvre, c'est la planète et son existence toute entière qui subiront l'apocalypse.

Le Burkina Faso, pour parer à ce péril, s'est engagé dans l'utilisation et la dissémination de la technologie du biodigester. Une solution innovante à plusieurs vertus salutaires.

« La lutte contre la pauvreté dans le monde et contre le changement climatique sont les

deux grandes batailles que nous devons livrer. Si nous perdons la première, nous perdrons aussi la deuxième. » a déclaré le Dr Donald Kaberuka, Président du Groupe de la Banque africaine de développement. Ils gardent toute leur acuité principalement sur l'Afrique quand on sait que de nombreux rapports d'experts désignent

ce continent comme « un des continents les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques à cause des stress multiples qu'il connaît et dont la capacité de réponse et d'adaptation demeurent faibles. » Refusant de se résigner à ce constat s'apparentant à une fatalité, le Burkina fait le choix en 2009 de vulgariser la technologie du biodigester que lui sera transférée du Rwanda.

Entre 2011 et 2015, les techniciens burkinabè, à leur tour, travaillent à améliorer ce modèle importé et mettent sur le marché en mars 2015 un modèle dénommé « FasoBio-15 ». Selon M. Xavier Bambara, coordonnateur du Programme National de Biodigesteurs (PNB-BF), « la mise sur le marché du FasoBio-15 a permis une baisse significative du coût de l'ouvrage de l'ordre de 35% avec, pour effet, l'amélioration de l'accessibilité des ménages aux avantages de la technologie. »



Une technologie à multiples vertus

En rappel, le biodigester est un dispositif technique qui sert à la transformation des déjections animales (bouse de vache, crottins de porcs) ou autres résidus organiques en biogaz. Ce gaz est utilisable pour la cuisson des aliments et l'éclairage. Et l'effluent obtenu après la dégradation des matières peut être utilisé en l'état ou transformé en compost pour servir d'engrais organique pour la fertilisation des champs. A Boassa, un quartier périphérique de la ville de Ouagadougou, réputé d'abriter de vastes exploitations agricoles comme la ferme Yemboli appartenant à M. Sylvain Thiombiano, l'on appréhende mieux le fonctionnement d'une installation de biodigester.

Sur la spacieuse ferme, sont cultivés du maïs et du sorgho. Dans leur enclos,

une dizaine de vaches laitières bien dodues sont entretenues. La ferme de M. Thiombiano est spécialisée dans la production, la transformation et la commercialisation du lait de vache. Selon le promoteur laitier, la moyenne de la production de lait varie entre 20 et 50 litres par jour avec huit vaches. Deux biodigesteurs du modèle FasoBio-15 y sont installés et fonctionnent parfaitement. « J'utilise le biodigester pour accompagner ma production laitière parce que cela permet de gérer les déchets notamment les déjections animales. C'est une technologie qui utilise la bouse de vache mélangée à l'eau pour produire du biogaz », a expliqué M. Thiombiano.

Dans cette ferme qui manque d'électricité, le biogaz y est utilisé comme source d'énergie pour alimenter le frigo à biogaz pour permettre la conservation de l'importante quantité de lait produit ou transformé en électricité à travers un

groupe électrogène adapté. Le biogaz sert aussi à la cuisson des aliments de la dizaine des travailleurs qui sont sur la ferme, ainsi qu'à l'éclairage des installations de la ferme. Aussi, le compost produit sert à fertiliser les parcelles de production de fourrage.

Le constat qui s'impose est l'état des plantes dans les différents champs. Les feuilles sont d'une verdure éclatante. La grosseur des tiges et les épis laissent entrevoir la qualité du sol. Cette qualité est due, selon M. Thiombiano, à l'utilisation du compost issu du biodigester. La qualité et la grande quantité des récoltes permettent aux vaches d'être bien nourries et leurs déjections sont par la suite récupérées pour la production du biogaz. Selon M. Thiombiano, l'un des avantages d'utiliser le biodigester est le fait que le cadre où vivent les vaches est constamment propre, car leurs déjections



échange à bâton au siège du PNB. En effet, le coordonnateur ne cessait de marteler et démontrer comment le biodigester est un outil aidant à lutter « contre l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique, la pauvreté et contribue à l'atténuation des effets des changements climatiques. »

La technologie du biodigester : un bouclier contre les effets de la crise climatique

Les échanges avec M. Xavier Bambara nous ont permis de noter une autre vertu fondamentale de la technologie du biodigester : La capacité de cette technologie à juguler les effets de la crise climatique. Le Burkina Faso n'est pas un gros pollueur à l'instar des pays industrialisés comme les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, etc. Mais, il doit participer à l'effort de réduction de l'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En cela, le Burkina matérialise son engagement par l'adoption de la technologie du biodigester.

Comment cette technologie peut-elle lutter contre le changement climatique ? Entre autres, M. Xavier Bambara explique que la technologie du biodigester permet de « séquestrer le méthane et de le brûler à des fins de cuisson et d'éclairage ». Ce qui empêche le méthane qui est un gaz à effet de serre 25 fois plus dangereux que le gaz carbonique « d'aller dans l'atmosphère pour réchauffer le climat ». Le Coordonnateur du PNB-BF ajoute que la

technologie du biodigester contribue à « l'atténuation aussi bien qu'à l'adaptation aux changements climatiques ». Il argue que cette technologie permet aux ménages en milieu rural de mieux s'adapter au phénomène du changement climatique. La pluviométrie étant erratique, « le compost du biodigester permet de gérer

et de conserver au maximum le peu d'eau pour la plante. Le peu d'eau qui tombe, le compost le maintient comme une éponge à la disposition de la plante. Et cette plante peu davantage résister aux poches de sécheresse comparativement à une plante qui n'aurait pas reçu le compost du biodigester » a conclu M. Xavier Bambara.

En effet, malgré la canicule, nous pouvons constater que les pourtours des plantes sont humides. En plus, en milieu rural les « ménages ont réalisé qu'avec le biodigester, ils ont une usine d'engrais dans leur domicile et que la qualité du compost est telle que l'impact sur l'accroissement des rendements se passe de commentaire » a soutenu M. Bambara.

Le Burkina mandaté pour la dissémination du biodigester

Dressant un bilan de l'état de dissémination de la technologie, notre interlocuteur tire de façon générale, un bilan satisfaisant avec des perspectives prometteuses. Il évoque l'engagement du gouvernement du Burkina, les infrastructures mises en place et toutes les mesures prises pour permettre au marché de se développer « même si le Programme venait à s'arrêter un jour ». Présentement, selon le coordonnateur, 11 000 installations ont été réalisées avec un taux de fonctionnalité d'environ 94%. Un autre motif de satisfaction de M. Bambara est l'agrément que le Burkina a reçu de la Convention Cadre des Nations unies pour les Changements Climatiques pour pouvoir bénéficier des premiers crédits carbone. Ainsi, le pays pourra vendre sur le marché international de carbone « les émissions certifiées de gaz à effets de serre ».

Par ailleurs, pour permettre la dissémination de cette technologie, l'Etat burkinabè octroi une subvention de 160 000 FCFA à chaque ménage qui souhaite avoir un biodigester. Aussi, lors de la conférence internationale sur la technologie du biodigester qu'il a organisé, du 10 au 12 octobre 2017 à Ouagadougou, le pays a reçu mandat pour « assurer le processus de mise en place de l'organe régional de coordination des programmes nationaux de biodigesteurs dans les différents Etats... ». Et les autorités burkinabè jusqu'au plus haut niveau – notamment SEM le Président Roch Marc KABORE, font montre d'une détermination pour assurer la popularisation de la technologie du biodigester au Burkina et dans la région africaine. Ainsi le Burkina a déjà transféré le modèle Faso bio-15 dans plusieurs pays africains comme l'Ethiopie, la Guinée Conakry, le Mali, etc.

Hamidou TRAORE

sont permanentement ramassées pour alimenter les biodigesteurs.

Le promoteur et les travailleurs de la ferme, de façon unanime, se réjouissent de leur condition de vie qui s'est améliorée du fait de l'utilisation du biodigester. Ce qui confirme les propos de M. Xavier Bambara avec qui nous avons eu un



Afriqu'Environnement

Membre du RECEIAC



Plus d'actualités,
plus de reportages vidéos,
votre agenda d'activités internationales,
vos grandes interviews,
et bien d'autres rubriques.

disponible sur : www.afriquenvironnementplus.info

contact@afriquenvironnementplus.info

« LE NOMBRE D'INSTALLATIONS DE BIODIGESTEURS EXPLOITÉS AU BURKINA FASO EST DE 12000... »



*M. Xavier Bambara,
Coordonnateur
du programme des
Biodigesteurs au
Burkina Faso*

Le baliseur de l'initiative sur les biodigesteurs, cet expert en la matière nous retrace la genèse de cette procédé aussi capitale qu'elle soit dans cette interview qu'il a accordé à notre magazine.

Vous êtes porteur de l'initiative sur les biodigesteurs en Afrique de l'ouest. Pourriez-vous nous dire en termes simples ce qu'est un biodigesteur et quels sont ses avantages pour justifier une telle initiative?

Avant tout propos, je voudrais vous remercier pour l'occasion que vous m'offrez de m'adresser à vos lecteurs à travers les colonnes de votre journal. Pour revenir à votre question, je dirais qu'un biodigesteur est une installation comportant une partie enterrée (digesteur et chambre de stockage de gaz) et des parties visibles (bassin d'entrée, bassin de sortie, fosses à compost). Le digesteur est destiné à recevoir un mélange à part égale de déjections animales fraîches (bouse de vache ou crottins de porcs et eau). La fermentation de ce mélange produit du biogaz majoritairement constitué de méthane (gaz à effet de serre). Dans notre contexte, le biogaz est essentiellement utilisé pour l'éclairage et pour la cuisson domestique. Le mélange dégradé appelé effluent est rejeté hors du digesteur et peut être utilisé en l'état ou après compostage comme engrais organique. C'est donc une technologie qui résout au sein des ménages ruraux et périurbains, à la fois, l'accès à une énergie propre et les questions de sécurité alimentaire et bien d'autres besoins.



Comment appréciez-vous le développement de cette initiative dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives de production des énergies propres? Quelle est d'après vous la politique d'expansion d'une telle initiative?

Au Burkina Faso, cette initiative connaît un développement assez intéressant qui est reflété par le nombre des installations construites et utilisées et par la mise en place des bases d'un secteur avec la participation des acteurs privés. A titre illustratif, le nombre d'installations de biodigesteurs exploités au Burkina Faso est de 12000 et le marché de la technologie est animé par une quinzaine d'entreprises de construction de biodigesteurs et de fournitures d'accessoires. Pour garantir la qualité des services et la satisfaction des clients de la technologie, ces entreprises sont soumises à un système de « franchise ».

La politique d'expansion de cette initiative prend en compte le niveau national et régional. Sur le plan national, l'initiative fait partie des priorités du gouvernement. A ce titre, elle est prise en compte par le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) qui est le référentiel des actions de développement sur la période 2016-2020. L'initiative figure aussi en bonne place dans le programme présidentiel qui prévoit la réalisation de 40 000 biodigesteurs.

Au niveau régional, une dizaine de pays se sont engagés à travers les Déclarations de Ouagadougou 1 et 2, à mettre en place, d'ici à fin 2019, des programmes nationaux de promotion de la technologie du biodigesteur.

Quels sont les difficultés notables que l'on peut

noter dans le cadre de l'opérationnalisation et de la mise en œuvre d'une telle initiative et comment pensez-vous qu'au niveau des Etats africains on puisse implémenter cette initiative dans les communautés rurales afin d'améliorer l'accès du plus grand nombre à cette technologie?

A mon avis, les principales difficultés concernent la faible disponibilité de ressources humaines qualifiées pour conduire ce type d'initiative. Il y a aussi la faible connaissance de la technologie par les populations et les acteurs institutionnels. Il y a, enfin, la faiblesse des moyens financiers dont disposent les ménages ruraux qui constitue une barrière financière qui entrave leur accès à la technologie.

Il existe également, dans le cadre de la vulgarisation de cette initiative, une alliance que vous avez mise en place. Quel est, à ce jour, le niveau d'implication de différents acteurs autour de cette alliance et comment est-elle développée tant au niveau





sous régional qu'au niveau des autres régions que vous comptez atteindre?

En octobre 2017, onze pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont participé à la 1^{ère} Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur. Dans la Déclaration de Ouagadougou 1 qui a sanctionné cette conférence, ces pays se sont engagés à mettre en place un organe régional pour accompagner la vulgarisation de la technologie du biodigesteur. C'est dans ce cadre qu'en octobre 2018, huit pays tous de l'Afrique de l'Ouest (le Cameroun, la Guinée Bissau et le Tchad étaient absents) ont mis en place l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC). Cette Alliance est un cadre pour fédérer leurs efforts, partager leurs expériences et savoir-faire et contribuer à la mobilisation des ressources. Le siège de l'Alliance est basé à Ouagadougou au Burkina Faso.

Les textes fondateurs de l'AB/AOC sont dans le circuit de la ratification au niveau de différents États fondateurs. Le terme de ce processus est le 31 décembre 2019, ce qui permettra la mise en place des organes de l'Alliance au cours de la 3^{ème} édition de la Conférence Internationale sur la Technologie du Biodigesteur qui se tiendra à Dakar cette année.

Notre souhait est que tous les pays de l'Afrique centrale adhèrent à l'Alliance. Ensuite, nous souhaitons que les autres régions de l'Afrique créent à leur tour des Alliances. Enfin, nous rêvons d'une Alliance africaine pour le Biodigesteur.

Quelles sont les perspectives en développement de l'initiative des biodigesteurs dont vous développez en termes de projet et comment les institutions contribuent-elles à son développement?

La prise de conscience de plus en plus grandissante des différents acteurs par rapport au phénomène du changement climatique et par rapport à des défis comme la sécurité alimentaire, l'accès à des sources d'énergie propre pour ne citer que ceux-ci sont autant d'opportunités en faveur du développement de la technologie sur le continent.

Par rapport à la contribution des institutions au développement de la technologie, je voudrais traduire toute ma reconnaissance et mes remerciements au gouvernement du Burkina Faso, du Royaume des Pays-Bas et à l'Africa Biogas Partnership Programme (ABPP) qui soutiennent le Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso depuis 2010.

Je dois souligner aussi qu'un certain nombre d'institutions sous régionales et continentales comme la Commission de l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement et la BOAD entre autres sont fortement intéressées d'accompagner les différents États.

Raoul SIEMENI

PROGRAMME NATIONAL DE BIODIGESTEURS

Vivons mieux au village.

BIODIGESTEUR A DÔME FIXE

Nos partenaires

PNB-BF : 06 BP 10 261 Ouagadougou 06 BURKINA FASO Tél. : 50 50 37 53 e-mail : pnbbuk@gmail.com

Aïcha, votre conseillère clientèle pour le BIODIGESTEUR

PROGRAMME NATIONAL DE BIODIGESTEURS DU BURKINA FASO (PNB-BF)

06 BP 1026 OUAGADOUGOU 06 - TEL: +226 25 50 37 53
Email: info@pnb-bf.org - Site: www.africabiogas.org

Centre d'Appel Client (CAC)
63 23 23 44 ou 64 11 88 88



Changement climatique

LES PAYS HFLD LANCENT UN APPEL À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À LES FINANCER

Paramaribo, la capitale de Suriname, a accueilli du 12 au 14 février 2019, la 1ère Conférence sur la mobilisation du financement de la lutte contre le changement climatique, qui a réuni les dirigeants des pays à forte forêt et à faible déforestation (pays HFLD).

La conférence de trois jours avait pour objectifs : - Renforcer la coopération, la collaboration et l'échange de connaissances et d'expériences entre les pays HFLD ; - Élaborer des stratégies et des positions communes pour aider à maintenir leurs forêts intactes et à préserver le couvert forestier ; Sensibiliser davantage les communautés internationales à l'importance mondiale des pays HFLD et de leurs paysages productifs dans la lutte contre le changement climatique ; Partager les connaissances sur les mécanismes techniques et financiers disponibles ou en développement en matière de financement climatique pour les pays HFLD et Renforcer la structure de paiement pour les services

écosystémiques qui seront utilisés pour promouvoir le développement durable tout en atténuant le risque de destruction des forêts et de perte de biodiversité.

Autant de sujets saillants pour lutter contre ce fléau de déforestation, mais surtout, mobiliser les financements pour faire face à cette problématique qui est l'une des causes du réchauffement climatique.

La question du financement au centre des débats

Ces assises ont permis aux pays HFLD de mettre en place des mécanismes qui devraient permettre à réunir des

financements devant servir à lutter contre la déforestation dans ces pays. Les participants se sont concentrés sur le défi d'un financement équitable pour l'adaptation au changement climatique et pour la préservation de ces écosystèmes précieux et vulnérables.

Au terme de cette rencontre, un document appelé « Krutu of Paramaribo Joint Déclaration » a été adopté par les conférenciers venus de toutes les régions de la planète. Parmi les points énumérés dans ce document : Soutenir le renforcement des connaissances, des compétences et des capacités nationales des pays en développement HFLD en ce qui concerne la mobilisation internationale du financement climatique ; Encourager un meilleur accès aux financements publics et privés internationaux pour les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique conformément à l'Accord de Paris et Contribuer aux actions mondiales en faveur de la

limitation de la température moyenne du globe, etc.

Tous les pays présents à cette rencontre se sont engagés à travailler au sein du nouveau groupement pour soutenir un plaidoyer coordonné en faveur de l'amélioration de l'accès.

Des déclarations tous azimuts

Au nombre des discours, l'assistance a suivi religieusement les déclarations de la Banque africaine de développement, du Président du Suriname et de la Première Dame du Suriname.

Dans le message de la Banque africaine de développement, prononcé par son président, M. Adesina a expliqué que: « le continent africain, qui n'a presque rien contribué au problème du changement climatique, souffre de manière aiguë et disproportionnée de son impact. Actuellement, l'Afrique, qui représente moins de 4 % des émissions mondiales de

gaz à effet de serre, ne reçoit que 3 % du financement mondial de la lutte contre le changement climatique, bien qu'elle soit le continent le plus menacé par les changements climatiques. En substance, il a conclu que « L'Afrique, qui a été lésée par le changement climatique, ne doit pas être lésée par le financement climatique. »

Selon Mme Ingrid Bouterse - Waldring, Première Dame de la République du Suriname, « *L'Agenda pour le développement durable 2030 se concentre sur le fait que personne n'est laissé pour compte et, en tant que tel, constitue la base de mon engagement à différents niveaux de la société. Elle m'oblige à promouvoir le bien-être des nourrissons, des personnes âgées et des autres groupes vulnérables dans les zones côtières ainsi qu'à l'intérieur de notre République.* » « *La prévention de l'exclusion de ces groupes vulnérables, en soutenant les initiatives locales, notamment l'autonomisation économique, le développement communautaire, le*



développement de la petite enfance et l'éducation pour tous, est primordiale pour moi, » a-t-elle conclu.

Pour M. Désiré Delano Bouterse, président de Suriname, « l'adoption de ce document est importante pour poursuivre conjointement nos efforts et nous concentrer sur les résultats pratiques, car elle nous permet d'accroître notre coopération aux mécanismes internationaux et multilatéraux pertinents. J'attends avec impatience une voix unie et des modèles novateurs qui façonneront nos intérêts mutuels. Le Suriname est honoré d'avoir reçu le mandat d'amener les efforts des pays en développement HFLD dans les forums

internationaux. Nous prenons cette mission très au sérieux et nous nous engageons à nous dévouer. »

Le Chef de l'Etat de Suriname a rappelé à l'assistance que son pays a été le premier pays à réserver une grande partie de sa masse terrestre (11 %) à des fins de conservation, en créant en 1998 la Réserve naturelle du Suriname central. Ainsi, il a demandé, 20 ans plus tard, qu'une évaluation soit faite. « Nous nous devons d'évaluer et de remettre en question les impacts de cette décision : Les écosystèmes de la Réserve naturelle sont-ils intacts ou améliorés comme prévu à l'origine ?

Les efforts de conservation contribuent-ils à notre développement économique ? Investissons-nous suffisamment dans notre propre capacité pour être un acteur sur la scène environnementale mondiale ? Utilisons-nous suffisamment les fonds et mécanismes financiers multilatéraux disponibles ? Et : Dans quelle mesure nos compatriotes surinamiens, hommes ou femmes, bénéficient-ils d'une réserve naturelle qui couvre 11% de leurs terres ? Voilà autant de questions qui méritent des réponses.

Enfin, il a lancé un appel à la Communauté internationale : « Nous attendons de la communauté internationale quelle nous aide en nous fournissant les instruments financiers, la technologie et la formation appropriés, car ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à atteindre nos objectifs communs. »

A noter que ce fut un événement rare pour le Suriname d'accueillir à la fois le ministre de l'Environnement du Guyana (voisin à l'ouest) et l'ambassadeur de France (voisin à l'est, département de la Guyane française). Les trois pays partagent le même système forestier du bassin amazonien et ont des frontières très poreuses souvent traversées par les tribus indigènes qui y vivaient bien avant la colonisation des zones par les Anglais (Guyane), les Hollandais (Suriname) et les Français (Guyane Française) qui doivent encore être ajoutés aux boîtes à lettres.

Pourtant, la coopération officielle dans ce domaine n'a jamais vu dans le passé le format organisé aujourd'hui illustré par des organisations comme la COMIFAC, pour mettre en œuvre des décisions au-delà des frontières arbitraires de la politique, pour englober la forêt dans son ensemble.

Les pays qui ont pris part à cette conférence sont entre autres : Bahamas, Bhoutan, Costa Rica, Fidji, Gabon, Ghana, Guyana, Malaisie, Nicaragua, Panama, Pérou, République démocratique du Congo, République démocratique du Congo, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles et Zambie et des partenaires au développement.

Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA.



DÉTENDEZ - VOUS,
ON S'OCCUPE DE TOUT

Livraison à Domicile
Tél : 06 901 64 64



www.citymarketecongo.com

« NOTRE ENGAGEMENT ENVERS
LE MONDE EST DE MAINTENIR UN
COUVERT FORESTIER DE 93 % »

Interview

Desiré Delano Bouterse, Président du Suriname

Le président du Suriname se fait le champion de la préservation des forêts du monde et pense que, pour le Suriname et d'autres pays à fort couvert forestier et à faible déboisement (HFLD), le maintien de la couverture forestière contribue à sauver la planète des effets du changement climatique, ce qu'ils n'ont pas provoqué. Ainsi, le Chef de l'Etat de Suriname s'explique dans cette interview accordée à notre confrère de l'IPS.

**Inter Press Service (IPS):
Quelle était votre vision
lorsque cette conférence a été
conceptualisée ?**

Desiré Delano Bouterse (DDB) : Cela fait plus de 30 ans que nous sommes confrontés à ce problème. Ce que nous avons examiné, c'est que les pays qui sont confrontés au problème de la forte foresterie ont des difficultés à obtenir des financements. C'est donc la principale raison d'être de la conférence. Nous avons un couvert forestier d'environ 94,6 %. Notre engagement envers le monde est de maintenir un couvert forestier de 93 %. C'est un engagement que nous avons pris. Ce que nous savons, c'est qu'il existe un conflit entre l'intérêt et la volonté

de maintenir le couvert forestier, d'une part. D'autre part, il y a les défis du développement avec des ressources financières limitées. En sus, il y a l'accès difficile aux financements. Il faut donc que la communauté internationale comprenne cet engagement et cherche un mécanisme pour faciliter l'accès aux mécanismes financiers afin que nous puissions donc obtenir une formation, un renforcement des capacités et un accès aux financements pour maintenir cet engagement. Il est donc crucial d'obtenir cet accès.

**IPS : Nous avons vu tant de
déclarations faites auparavant,
y a-t-il des raisons d'être**



**optimiste quant à la Déclaration
conjointe Krutu de Paramaribo
sur la mobilisation de HFLD
Climate Finance ?**

DDB : Oui, il y a eu des déclarations, mais voici ce qu'il me semble nécessaire de tirer de ce processus. Il y a un besoin de recherche scientifique précise qui nous permettra d'avoir une image véridique de ce que nous pouvons obtenir pour l'offre que nous faisons, de sorte qu'il y ait un calcul très précis. Pour ainsi dire, nous n'estimons pas la valeur de l'offre que nous avons faite, mais plutôt que nous la connaissions.

**IPS : Que signifie cette
déclaration en termes de
ressources financières et
d'avantages pour la population
du Suriname et d'autres pays
HFLD ?**

DDB : Tout d'abord, la déclaration est d'une importance telle que nous nous sommes rassemblés en tant que pays partageant les mêmes idées pour faire face ensemble aux défis à venir et pour aborder la communauté mondiale d'une seule voix afin de surmonter l'obstacle que nous rencontrons tous. Vous devriez donc voir la déclaration en ce sens, que nous avons rassemblé les nombreux Chefs d'Etat ayant des similitudes pour tirer parti de ce que nous offrons.

**IPS : Vous avez été chargé de
défendre cette cause au nom
des Nations HFLD - Vous
vous adressez directement à la**

**communauté internationale,
quel message envoyez-vous en
ce moment ?**

DDB : Ce que je veux communiquer à la communauté internationale, c'est que nous devons avant tout constater que notre planète est en danger et qu'elle appelle à une action commune. Si nous négligeons de nous unir pour faire face à ce danger, nous risquons d'être confrontés à une situation très tragique qui laissera notre planète pire que ce que nous avons connu, pour nos enfants et leurs enfants.

**IPS : Maintenant que vous avez
adopté la déclaration commune
Krutu de Paramaribo, quelle est
la prochaine étape ?**

DDB : Tout d'abord, ce que nous devons faire ou savoir, c'est que le groupe de pays a identifié le Suriname comme le chef de file pour communiquer ce dont nous avons convenu lors de cette conférence. Et nous devons donc saisir chaque occasion internationale pour faire savoir au monde ce dont nous avons convenu et ce que nous attendons de lui.

Nous devons raisonner, à partir d'une position commune, et, par conséquent, nous devrions aborder notre position, et non du point de vue que les autres pays développés devraient prendre l'initiative. Non, nous devrions l'examiner de notre point de vue.

Vous devriez le considérer comme tel, politiquement et économiquement, étant dans les Caraïbes et en Amérique

du Sud, nous devrions l'aborder à partir d'une position commune. Permettez-moi de donner un exemple : quand on regarde la CARICOM, même si ce sont les États-Unis, la CARICOM ne fait qu'un. C'est la même chose en Chine, au Canada, en Inde ou même en Europe. Pourquoi ? Parce que nous sommes unis. Nous avons une stratégie commune. Donc, quand on est seul, c'est très difficile. Mais quand vous aurez votre seule structure, on vous prendra plus au sérieux. C'est pourquoi je donne l'exemple de la CARICOM. Il y a de petites Nations différentes, mais les grands pays - si c'est la Russie ou l'Inde - tout le monde veut parler avec les 14 pays de la CARICOM.

IPS : Les jeunes ont-ils un rôle à jouer dans tout cela ?

DDB : Oui, nous avons dans notre portefeuille à la CARICOM, l'inclusion des jeunes. C'est quelque chose dont nous sommes fiers. Ce que nous avons vu ici aujourd'hui, c'est que les jeunes sont intervenus et qu'ils ont fait entendre leur voix. Cependant, je crois aussi que nous devrions faire de l'espace et leur donner l'occasion d'assumer le leadership afin qu'ils puissent apprendre et à ne pas faire les mêmes erreurs que nous en tant que leaders avons fait. Car, avant que vous ne le sachiez, c'est à eux de devenir des leaders. Il est donc important de leur permettre cette expérience afin qu'ils puissent participer au processus.

Réalisée par Desmond Brown, Le correspondant de l'IPS.



Changement climatique

UN APPEL PRESSENT POUR LA MOBILISATION DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

L'ONU proclame 2021-2030 « Décennie pour la restauration des écosystèmes »

À l'unanimité, l'Assemblée générale a adopté, deux résolutions par lesquelles elle décide de proclamer 2021-2030, « Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes » et de réaffirmer « son appui ferme et constant au Système de certification du Processus de Kimberley » qui a permis de passer des « diamants du sang » aux « diamants de la paix ».

Préoccupée par le fait que la perte de biodiversité et des services écosystémiques due à la dégradation des terres représente plus de 10% du produit intérieur brut mondial, l'Assemblée générale a décidé de proclamer la période 2021-2030 « Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes ». Il s'agit d'appuyer et d'intensifier les efforts visant à éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde et à sensibiliser à l'importance d'une restauration réussie des écosystèmes.

La première conférence du HFLD sur la mobilisation du financement climatique qui a réuni les chefs de délégation et représentants des pays en développement à fort couvert forestier et à faible déforestation s'est sanctionnée par l'adoption d'un document appelé « Déclaration commune de Krutu de Paramaribo sur la mobilisation du financement climatique HFLD. »

Dans ce document qui contient 20 articles parmi lesquels, ceux qui réaffirment la reconnaissance par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), qui appellent à la communauté internationale sur le financement et qui émettent les inquiétudes vis-à-vis de la léthargie dans le financement de la part des partenaires.

La déclaration rappelle l'importance de garantir l'intégrité des écosystèmes et la protection de la biodiversité, ainsi que l'importance de l'action climatique en faveur des forêts, mentionné dans l'Accord de Paris, notamment en son article 5 qui reconnaît que: - les Parties devraient prendre des mesures pour conserver et renforcer, selon le cas, les

puits et réservoirs de gaz à effet de serre visés à l'article 4, paragraphe d) de la CCNUCC, y compris les forêts.

La déclaration de Krutu de Paramaribo met un accent sur les dispositions prises au cours de différentes réunions et décisions sur la question de la mobilisation du financement climatique.

Les participants s'exprimant dans ce document réaffirment les conclusions du 4ème rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Changements climatiques 2007: Atténuation, concluant qu'à long terme, une stratégie de gestion durable des forêts viserait à maintenir ou à accroître les stocks de carbone forestier tout en produisant un rendement



annuel soutenu en bois, en fibres ou en énergie issu de la forêt générera le plus important avantage durable en matière d'atténuation pour lutter contre le changement climatique.

A cet effet, la cible 13.a sur la mise en œuvre de l'engagement de mobiliser 100 milliards USD par an d'ici à 2020 de toutes sources pour répondre aux besoins des pays en développement dans le contexte de mesures significatives d'atténuation des changements climatiques a été mentionnée.

Appel pressent solennel

S'agissant des questions de financement, le document rappelle le renforcement des moyens de mise en œuvre et la revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable grâce au financement énuméré dans les objectifs 17.1, 17.2, 17.3, 17.4 et 17.5.

Se félicitant des initiatives multipartites impliquant les gouvernements, les participants ont attiré l'attention sur le fait que nos pays contiennent environ 24% des forêts restantes de la planète et sont donc les dépositaires d'une grande diversité d'écosystèmes, d'une riche biodiversité et d'une grande partie du carbone forestier mondial au profit de l'humanité tout entière. Aussi, sur la valeur des forêts sur pied, sur la nécessité urgente d'éviter à la fois le déboisement et la dégradation des forêts et sur la nécessité que le prix du carbone reflète correctement les efforts déployés par les pays HFLD pour maintenir et renforcer les stocks de carbone des forêts.

Les participants à travers cette déclaration réitèrent leur engagement en faveur de la gestion durable des forêts, y compris la conservation, le maintien de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes et des stocks de carbone, en soulignant la relation intrinsèque entre les actions, les réponses et les impacts du changement climatique avec un accès équitable au développement durable et à l'élimination de la pauvreté.

Les inquiétudes exprimées

Les participants sont, en outre, préoccupés par le fait que le rythme et l'ampleur de REDD Plus (réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de la valorisation des stocks de carbone des forêts) ne correspondent ni à la nécessité ni à l'ambition nécessaire. Répondre à l'appel à l'action lancé dans le rapport spécial du GIEC pour le

réchauffement de la planète à l'horizon 1.58.

Malgré leur contribution essentielle à la lutte contre le changement climatique, les pays en développement HFLD ne reçoivent qu'une très petite partie du financement climatique, note la déclaration.

Le document souligne que de nombreux pays en développement HFLD ont cruellement besoin d'un financement international pour le climat, d'un transfert de technologie et d'un renforcement des capacités adéquats pour soutenir la transition vers un développement résilient au changement climatique et à faibles émissions et pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'accord de Paris.

Il affirme le rôle important que jouent les forêts dans la contribution directe à la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN) pertinentes. Et appelle la communauté internationale à trouver des moyens pratiques de simplifier et de mieux aligner les travaux du cadre financier et les mécanismes permettant de répondre aux besoins urgents et spécifiques des pays en développement HFLD, de manière à fournir des incitations économiques à la préservation des stocks de carbone forestier, et ainsi, reconnaissant la contribution historique des pays en développement HFLD pour atténuer le changement climatique.

Les participants invitent les institutions financières concernées, les donateurs des pays développés, le secteur privé, la philanthropie et les autres pays en mesure de le faire, à augmenter le financement pour la gestion durable des forêts, y compris la conservation, et à accorder une attention particulière aux pays HFLD.

Ils félicitent, en outre, le soutien apporté par le Réseau mondial de facilitation du financement des forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts pour faciliter l'accès au financement forestier de toutes les sources, y compris des institutions financières multilatérales et d'autres sources pertinentes de financement de la lutte contre le changement climatique, et donné aux pays en développement HFLD comme le prévoit le Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts.

Les participants encouragent les pays en développement HFLD à coordonner et à plaider en faveur d'une offre accrue



de financements et d'un soutien adapté à nos besoins et à leur situation unique, ce qui aidera les pays en développement HFLD à atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de développement durable au niveau national. Ils ont demandé d'accroître la collaboration, la connaissance et l'échange des meilleures pratiques entre les pays HFLD et développer des stratégies et des positions communes pour conserver, maintenir et, le cas échéant, augmenter notre couverture forestière au profit de nos peuples et de l'humanité toute entière.

La reconnaissance aux efforts des pays en développement HFLD

Les participants demandent la reconnaissance internationale suite à la contribution importante que les pays en développement HFLD apportent à la réponse mondiale au changement climatique en permettant à nos forêts de servir de puits de carbone vitaux,

par le biais d'une gestion durable des forêts, y compris la conservation, qui atténue le changement climatique et augmentent la résilience des communautés locales, et demander à la communauté internationale de fournir un soutien financier adéquat pour nous aider à maintenir ce trésor. Le document encourage un meilleur accès aux financements internationaux publics et privés pour les actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation en conformité avec l'Accord de Paris;

Nous nous félicitons du document intitulé «Une voie à suivre pour la mobilisation pour le financement de la lutte contre le changement climatique au sein des HFLD», joint en annexe.

Les participants à travers la Déclaration invitent le système des Nations Unies, y compris le FNUF, à appuyer le suivi des résultats de cette conférence dans les limites des mandats et des ressources existants.

Interview

Dr **ARMSTRONG ALEXIS**, représentant résident du PNUD pour le Suriname

« ILS [PAYS] ONT BESOIN DU SOUTIEN DES DONATEURS BILATÉRAUX ET DES PAYS QUI ONT TOUJOURS INVESTI POUR PROTÉGER LES FORÊTS. »

Alors que les pays à fort couvert forestier et à faible déboisement se réunissent au Suriname lors d'une grande conférence, il est évident que la décision prise par ces pays de préserver leurs forêts a été difficile mais bonne.

Au terme de ces assises, le Dr **ARMSTRONG ALEXIS**, représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le Suriname, a répondu aux questions de l'IPS.

AA : Le Suriname est le pays le plus boisé du monde. Environ 93% de la masse terrestre du Suriname est couverte de forêts amazoniennes vierges. Ainsi, avec une couverture forestière de 93%, le Suriname a traditionnellement,

pendant des siècles, été le gardien de ses forêts et a préservé ses forêts tout en atteignant des objectifs de développement importants pour sa population.

Étant donné le rôle des forêts dans les changements climatiques et en particulier dans la séquestration du carbone, le Suriname croit vraiment, et la science le confirmera, qu'il est, en fait, un pays à carbone négatif. Il stocke beaucoup plus de carbone qu'il n'en émet. Et il y a un certain nombre d'autres pays dans le monde que l'ONU a défini comme des pays à Forêt Forte Faible Déforestation. Ce sont des pays qui sont couverts à plus de 50% par des forêts et qui ont, en même temps, un taux de déforestation bien inférieur à la moyenne internationale qui, je pense, est de 0,2% de déforestation par an.

Ces pays se sont regroupés grâce à un effort de collaboration soutenu par le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

Nous avons réuni ces pays parce qu'ils ont tous un but commun, qu'ils ont tous une histoire commune et qu'ils travaillent tous à trouver des solutions communes pour s'assurer qu'il y en a une :

- Reconnaissance du fait que ces pays ont traditionnellement maintenu leurs forêts et ne les ont pas détruites au nom du développement ;
- Étant donné l'importance des arbres et des forêts dans la lutte contre le changement climatique, ce sont, en fait, les pays qui fournissent un bon exemple et la meilleure opportunité pour servir la terre avec un couvert forestier élevé.

IPS : Quelle est la voie à suivre pour la protection des forêts ?

AA : Dans tous les pays où il y a des forêts, il y a des activités qui ont deux conséquences : la déforestation, où les arbres sont abattus et généralement pas remplacés ; et il y a aussi ce qu'on appelle la dégradation des forêts où la forêt n'est

pas totalement détruite, mais elle n'est pas aussi dense. Elle ne possède pas autant d'arbres et parfois les arbres sont beaucoup plus jeunes pour différentes raisons dont la production du bois. Ainsi, vous pourriez dégrader la qualité de la forêt mais, pas nécessairement la déboiser dans son ensemble.

Les pays qui forment le HFLD se sont engagés auprès de la communauté internationale à poursuivre leurs objectifs de développement sans nécessairement détruire leurs forêts. Et détruire ici, c'est soit déboiser, soit dégrader.

C'est un défi parce qu'au Suriname, par exemple, le secteur de l'exploitation minière de l'or à petite échelle est le principal moteur de la déforestation - pas la production de bois, pas d'huile de palme comme dans certains pays, ni les infrastructures.

IPS : Alors, que dites-vous d'un pays qui a de l'or dans le sol ? Qu'ils ne devraient pas exploiter cet or ?

AA : C'est difficile de dire cela à un pays dont l'économie en dépend. Comment dire à un pays de ne pas produire de bois quand l'économie du pays en dépend ?

Il existe des moyens de la faire [exploitation minière à petite échelle ou production de bois] de manière durable. Il existe des moyens de s'assurer qu'en accordant des concessions, que ce soit pour la production de bois d'œuvre ou l'exploitation à petite échelle de l'or, vous tenez compte des moyens et des approches en matière de réhabilitation.

Il faut tenir compte de la biodiversité et de la sensibilité de certaines de ces forêts et se demander si l'on accorde plus d'importance à la biodiversité de cette région ou si l'on peut gagner peu



d'argent en détruisant les forêts de cette région et en extrayant l'or et le minerai.

Ainsi, les gouvernements doivent prendre des décisions conscientes et notre rôle en tant que PNUD est de fournir au gouvernement les options politiques, qui sont généralement appuyées par des recherches et de données scientifiques solides pour leur indiquer quelles sont leurs véritables options et comment ils peuvent intégrer ces options dans les décisions qu'ils prennent.

C'est donc un choix difficile, mais c'est un choix que les gouvernements doivent faire pour déterminer s'ils veulent continuer d'être les gardiens de l'environnement ou s'ils veulent poursuivre des intérêts liés uniquement au progrès économique et à la croissance économique.

Jusqu'à présent, ils ont fait du bon travail. L'un des domaines sur lesquels

je voudrais insister est qu'une grande partie de ce travail ne peut pas être accompli par les seuls pays, car si vous y réfléchissez, le marché du bois et de l'or n'est pas le Suriname.

Habituellement, les entreprises qui viennent dans ces pays pour faire de l'extraction ne sont même pas des entreprises locales. Ce sont de grandes multinationales. Un pays comme le Suriname ou le Guyana - ces pays ne peuvent pas se charger seuls de cette tâche gigantesque. Ils ont besoin de l'appui de la communauté internationale, ils ont besoin de l'appui d'organismes comme l'ONU, ils ont besoin de l'appui des Fonds qui ont été établis comme le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds d'adaptation, et ils ont besoin du soutien des donateurs bilatéraux et des pays qui ont toujours investi pour protéger les forêts.

Réalisée par **Desmond Brown** pour l'IPS.

« LA CHARTE OFFRE À L'AFRIQUE UNE GRANDE OPPORTUNITÉ DE SES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES » DIXIT ARLETTE SOUDAN-NONAUT



Brazzaville a servi de balise pour la caravane de la Charte africaine du tourisme durable et responsable, en organisant la 1ère édition de cette philosophie, du 14 au 15 février 2019 sous l'impulsion de Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'environnement.

Initiée en novembre 2016, en marge de la COP 22, tenue à Marrakech, au Maroc dont 26 pays africains sont signataires de cette charte, cette rencontre a marqué le lancement de la première édition de la Caravane de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable. Ces assises ont été une opportunité pour les différentes parties prenantes d'échanger sur les questions environnementales et touristiques afin d'œuvrer pour le développement d'un tourisme respectueux des engagements pris à travers cette charte.

Pour Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre congolais du tourisme et de l'environnement, « L'évènement qui nous réunit est d'une haute portée sociale et économique. La Caravane de la Charte africaine du Tourisme Durable et Responsable qui démarre aujourd'hui, va en effet pouvoir enfin faire bouger les

lignes de la perception du développement du tourisme sur notre continent. »

A en croire Mme Soudan-Nonault, « le tourisme est un phénomène majeur de société, pas seulement en tant que fait économique de premier plan, mais aussi comme réalité socioculturelle d'envergure internationale, partie intégrante de cette fameuse mondialisation, à laquelle nous sommes tous confrontés. »

La valorisation du secteur touristique durable

Pour Arlette Soudan-Nonault, cette caravane qui démarre va pouvoir enfin faire bouger les lignes de la perception du développement du tourisme sur le continent. « Il faut le dire et le souligner avec insistance: le tourisme est un phénomène majeur de société, pas seulement en tant que fait économique de premier plan, mais aussi comme

réalité socioculturelle d'envergure internationale, partie intégrante de cette fameuse mondialisation à laquelle nous sommes tous confrontés. »

Un appel solennel

En ouvrant les travaux de cette caravane, Firmin Ayessa, Vice-premier ministre du Congo a déclaré que le tourisme est un secteur prospère et que les pays africains en tirent pleinement avantage. « Il faut promouvoir le respect des principes de durabilité dans l'ensemble de l'écosystème. La Charte africaine du tourisme durable et responsable offre à l'Afrique une grande opportunité dans l'utilisation durable de ses ressources naturelles et culturelles à des fins d'exploitation touristique. »

Firmin Ayessa, Vice-premier congolais

Il a soutenu que cette plateforme offre « un cadre consensuel de concertation pour



tous les Africains, en vue de sensibiliser les parties prenantes du secteur sur les problématiques clés du tourisme durable et responsable. » Firmin Ayessa pense que compte tenu de l'intérêt que présente cette Charte, il est souhaitable que l'Afrique entière y souscrive, en veillant à ce que, dans son application, l'activité touristique durable et responsable intéresse toutes les parties prenantes: touristes internationaux, communautés hôtes prestataires et pouvoirs publics.

Il a lancé un appel à tous les pays du continent, afin qu'ils se joignent aux vingt-six Etats signataires de la Charte africaine du tourisme durable et responsable et « prennent résolument l'engagement de se lancer sur la voie du développement de ce secteur. En prenant l'initiative de l'organisation de la première caravane de la Charte africaine du tourisme durable et responsable, le Gouvernement de la République du Congo réaffirme son engagement à contribuer à la renaissance de l'Afrique », a souligné Firmin Ayessa qui a souhaité que cette première édition devienne le fer de lance du tourisme durable et responsable sur le continent.

A noter que la signature de cette Charte s'appuie sur les principes de sauvegarde et de valorisation du patrimoine naturel, de préservation du patrimoine culturel et de l'identité locale, d'intégration de l'économie locale et régionale, de diversification de l'offre touristique et de son insertion dans l'économie verte et durable, d'équité, d'éthique, de responsabilité sociale et de bonne gouvernance.

Pour lui, pour que ce secteur prospère et que les pays africains en tirent pleinement avantage, « il faut promouvoir le respect des principes de durabilité dans l'ensemble de l'écosystème. La

Charte africaine du tourisme durable et responsable offre à l'Afrique une grande opportunité dans l'utilisation durable de ses ressources naturelles et culturelles à des fins d'exploitation touristique. »

Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre du tourisme et de l'environnement.



Selon elle, une meilleure connaissance des mécanismes internes du secteur du tourisme sur le continent est donc une « condition clé du développement d'un tourisme respectueux des engagements pris à travers la Charte africaine du tourisme durable et responsable, dont la caravane démarre aujourd'hui. Il incombe à la génération du développement durable qui est la nôtre, d'œuvrer pour que cette Charte ne reste pas un vœu pieu. »

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette Charte, « de nombreuses initiatives vont ainsi émerger en faveur d'un tourisme durable, en vue de sensibiliser les différents acteurs du secteur à l'importance d'améliorer l'équilibre entre développement économique, protection de l'environnement et valeur

sociale. Le secteur du touristique africain va ainsi s'approprier le concept de développement durable en l'adaptant aux contextes locaux et régionaux », a fait savoir la ministre du Tourisme, tout en espérant que le lancement de la caravane de la Charte africaine du tourisme à Brazzaville servira la cause africaine d'un tourisme plus humain et qui ne tienne pas compte que des gains économiques à très court terme.

« C'est ici que se pose le problème de rentabilité du tourisme durable qui constitue une opportunité de promotion du processus participatif de la communauté dans son propre développement humain, et d'une conscience collective du respect auquel chacun a droit », a soutenu la ministre.

Cette cérémonie de lancement de la première édition de la caravane du tourisme durable et responsable a connu

également les déclarations de Zurab POLIKASHVILI, Secrétaire général de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), du représentant résident du PNUD au Congo, du Secrétaire général du ministère du tourisme du Maroc, sans oublier le mot de bienvenu prononcé par le vice maire de Brazzaville, Marius Okana.

En marge de cet évènement, Madame Arlette Soudan-Nonault, Ministre du Tourisme et de l'Environnement et Monsieur Zurab Poloshkavili, Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale du Tourisme, ont dévoilé la plaque commémorative de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable le 15 février dernier, au site des Cataractes en présence d'autres participants.

Wilfrid LAWILLA

UN ARSENAL POUR LE PLAIDOYER !



Réunie sous le thème « Sur la nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes suite aux changements climatiques. », la Conférence internationale des Ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières a été sanctionnée par l'adoption d'un document appelé « la Déclaration de N'Djamena »

Trois jours durant, les participants ont eu des discussions et débats fructueux, sanctionnés la « Déclaration de N'Djamena. »

Dans cette Déclaration, les participants ont **rappelé** leur engagement permanent à œuvrer pour un développement économique et social durable pour le bien-être des populations des régions centrales du Sahel, du Bassin du lac Tchad et des régions de forêts et savanes qui s'étendent au nord du bassin du Congo, en cohérence avec l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable ;

Par ailleurs, ils reconnaissent que le développement économique et social

durable est construit sur des modèles différents selon les régions considérées et que chacun de ces modèles mérite d'être développé et appuyé par les pouvoirs publics. Les conférenciers, à travers ce document, **considèrent** que les dynamiques régionales de transhumance, dont l'assise socio-culturelle locale est profondément ancrée et contribuent de longue date aux équilibres économiques et alimentaires des régions sahéniennes et leurs périphéries, doivent constituer un investissement essentiel des politiques nationales et sous régionales de développement, et doivent, à cet effet, bénéficier de l'attention des programmes de coopération des partenaires internationaux.

La Déclaration souligne que les zones concernées par ces dynamiques

régionales de transhumance abritent par ailleurs des pôles majeurs de biodiversité dont la conservation et la gestion durable sont à même de constituer un formidable vecteur additionnel de croissance économique inclusive et de création d'emploi pour l'ensemble des populations des régions concernées.

Cependant, les participants constatent qu'en raison des effets cumulés, du changement climatique, qui aggrave l'aridité d'une partie de plus en plus importante des principales zones de pâturages dans les régions sahéniennes, et contribue en conséquence à une extension géographique des dynamiques transnationales de transhumance vers le sud. Aussi, de l'accroissement des investissements financiers dans les cheptels par les acteurs économiques locaux autres que les éleveurs, qui contribue à l'augmentation de la taille et du nombre des cheptels transhumants.

Les participants ont également souligné de la persistance de foyers d'instabilité terroristes dans plusieurs zones de la sous-région, qui contribuent au maintien et à la multiplication de trafics armés alimentés par l'exploitation illégale

des ressources naturelles (y compris de la grande faune), notamment au sein des dynamiques de transhumance dont certaines se retrouvent parasitées et menacées dans leurs fondements légitimes.

Le document note que les dynamiques de transhumance entre le sahel et le nord de l'Afrique équatoriale sont susceptibles de porter atteinte aux perspectives de développement, de paix et de sécurité, et de conservation de la biodiversité dans certaines zones où elles ne sont pas à l'heure actuelle suffisamment encadrées.

Les participants s'engagent à enrayer cette spirale négative en mettant en place des stratégies opérationnelles conjointes basées sur :

- la mise en place et l'opérationnalisation d'un observatoire des mouvements de transhumance transfrontaliers ;
- la mise en œuvre d'efforts intersectoriels concertés en vue de combattre le braconnage transfrontalier, en mobilisant



notamment les Ministères chargés de l'Environnement et des Forêts, de la Défense, de l'Agriculture, de l'Élevage ainsi que les Ministères de la Justice et de l'Intérieur ;

- la mise en œuvre concrète et efficiente des accords transfrontaliers de Lutte Anti-Braconnage (LAB) ;
- l'échange d'informations en utilisant les outils appropriés tel que Africa-TWIX développé par la COMIFAC et TRAFFIC ;
- le renforcement du rôle des unités de gestion des aires protégées pertinentes dans le cadre des modèles de Partenariat Public-Privé

(PPP) à établir ou à renforcer, en collaboration étroite avec les services étatiques compétents dans les pays concernés ;

- l'accompagnement renforcé des dynamiques de transhumance, notamment par la définition de couloirs appropriés bénéficiant de balises et de l'infrastructure nécessaire.

Face à toute la problématique, les participants rappellent que le succès de ces stratégies opérationnelles sera étroitement dépendant d'une application efficace des cadres juridiques et réglementaires en vigueur et de la mise en œuvre de cadres de gouvernance

dans les pays concernés, impliquant notamment une participation active de la société civile, des peuples autochtones, des communautés locales, des acteurs féminins et de la jeunesse.

Ainsi, ils s'engagent à :

- Appuyer la mise en place et le fonctionnement des plateformes multi-acteurs, plurisectorielles aux niveaux régional, sous régional, national et local pour la gestion concertée des problématiques relatives à la transhumance, au braconnage, à la gestion des aires protégées et d'autres activités criminelles transfrontalières ;
- Matérialiser et sécuriser les couloirs de transhumance nationaux et transfrontaliers ;
- Privilégier les modes de gestion qui assurent la sécurisation et la valorisation des aires protégées à travers notamment la mise en place des Partenariats Public-Privé (PPP) ;
- Opérationnaliser les accords relatifs à la lutte anti braconnage et à la gestion concertée des aires protégées et des corridors transfrontaliers ;
- Mener des actions diplomatiques concertées de plaidoyer et de sensibilisation auprès des pays d'origine des braconniers, de transit et de destination des produits fauniques illicites ;
- Développer des programmes et projets intégrés, générateurs de revenus en faveur des communautés riveraines des aires protégées et des éleveurs transhumants ;
- Organiser une concertation pour l'évaluation des services de conservation actuels des États Parties aux Accords impliqués dans la Lutte Anti-Braconnage (LAB), afin de prendre des mesures pour combler leurs lacunes opérationnelles notamment en termes de renseignements et de réponses appropriées des unités spéciales de lutte anti-braconnage ;
- Mener des études sur les dynamiques économiques, sociales, politiques et sécuritaires afin d'améliorer la compréhension des enjeux liés à la transhumance ;
- Concevoir un cadre juridique adéquat permettant une meilleure gouvernance et une gestion efficace de la transhumance.

Enfin, le Déclaration demande:

- Au président tchadien, Idriss Deby Itno, de bien vouloir faire le plaidoyer auprès de ses pairs pour organiser le troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des pays de la COMIFAC.
- A la CEEAC, dans le cadre de la lutte anti braconnage transfrontalière et de l'éco sécurité, d'organiser une réunion des autorités en charge des aires protégées, de la sécurité et de la défense sur la compréhension et la mise en œuvre de la « Convention pour le contrôle des armes légères et de petit calibre » ;
- A l'UNESCO dans le cadre du Programme Homme et Biosphère (MAB), en collaboration avec les partenaires techniques et financiers de faciliter la mise en place et le fonctionnement d'un cadre de concertation sur la transhumance qui permettrait d'analyser les questions fondamentales liées à la transhumance transfrontalière



- et d'en développer les solutions idoines;
- Aux Etats membres de l'OCFSA et aux partenaires techniques et financiers de renforcer cette institution pour qu'elle puisse accomplir convenablement sa mission et ;
- A la CBLT, la COMIFAC, la CEEAC, la CEDEAO, le CILSS et les partenaires techniques et financiers, de faciliter la construction de points d'eau, la production de fourrages et l'aménagement de pâturages en vue de restaurer la fonctionnalité des écosystèmes dans la zone du Bassin du Lac Tchad. Les pays et organisations réunis à N'Djamena remercient par ailleurs chaleureusement Son Excellence IDRIS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, Chef de l'Etat, pour son leadership et lui demandent d'assurer de concert avec ses pairs le suivi de la mise en œuvre de la présente déclaration.

SAHEL/CLIMAT

LA 1ÈRE CONFÉRENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMISSION CLIMAT POUR LA RÉGION DU SAHEL : AGIR ENSEMBLE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de la Commission Climat pour les pays du Sahel se sont rencontrés à Niamey, au Niger, sous l'égide du président Issoufou Mahamadou.

L'Afrique reste le continent le plus touché par les effets du changement climatique, en dépit que ses émissions des gaz à effet de serre soient marginale à l'échelle du monde. En effet, au plan continental, la région du Sahel subit plus que les autres régions les manifestations néfastes du changement climatique. De cette réalité incontestable, l'urgence d'agir en faveur de plus de 500 millions d'habitants vivant dans cette sous région s'avère une nécessité.

Le 1^{er} sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission Climat de la Région s'inscrit pleinement dans le cadre de l'action. Ces assises constituent une étape décisive dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur

le changement climatique. Au cours de la cérémonie d'ouverture, les jeunes ont adressé un message aux Chefs d'Etat et un film documentaire sur la résilience des pays sahéliens face au changement climatique a été projeté.

Ainsi, la cérémonie d'ouverture de cette 1^{ère} conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission Climat pour la Région du Sahel a été marquée par une série de discours dont le seul dénominateur, d'agir en faveur du climat, gage de l'équilibre du monde et de l'avenir de l'humanité. Outre le discours d'ouverture prononcé par le Président Issoufou Mahamadou, des représentants du Roi du Maroc ; de la Banque Africaine de Développement ; de la France et Denis Sassou N'Gusso, Président du Congo et



président de la Commission Climat du Bassin du Congo avaient aussi prononcé les allocutions.

Des positions communes

En s'adressant aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission Climat pour la Région du Sahel, M. Bourita Nasser, ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale, a précisé

que le Sahel qui est le trait d'union entre le Nord et le Sud de l'Afrique se trouve aujourd'hui sous l'impact considérable du dérèglement climatique. L'enjeu majeur de ce sommet est d'aborder la question du climat de manière efficiente. Le positionnement géographique du Niger lui confère tout naturellement une centralité qui lui permet de promouvoir la stabilité, la sécurité et le développement de la Région du Sahel.

Le constat, a dit M. Bourita Nasser, est clair dans la mesure où les menaces qui pèsent sur la région du Sahel sont connues et affectent la vie quotidienne des populations tout en influant négativement sur le développement socio économique et la stabilité régionale.

Le Président du Congo, président de la Commission Climat du Bassin du Congo, Denis Sassou N'Gusso a indiqué que sa conviction profonde est qu'il faut davantage accélérer les réponses africaines au dérèglement climatique. Dans cette optique, il s'est réjoui des progrès accomplis par les trois Commissions Climat au plan institutionnel. Engagées dans le même combat, la Commission climat du Bassin du Congo et celle de la Région du Sahel ont tout à gagner en mutualisant leurs efforts notamment à travers un échange bénéfique des expériences, a déclaré le Chef de l'Etat congolais. D'où le projet de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel porté par l'Union Africaine devant l'avancée du désert tirerait profit du clonage réussi dans les zones sablonneuses du Congo de certaines espèces d'arbres à croissance rapide, a-t-il conclu.

Les expériences congolaises de reboisement seront mises à la disposition des pays sahéliens dans la perspective d'une bande de verdure qui traverse l'Afrique de la côte atlantique du Sénégal aux rivages de la mer rouge à Djibouti. Il en est de même de la baisse préoccupante du niveau des eaux du Lac Tchad pour laquelle une coordination interrégionale des efforts tenant compte des impacts environnementaux s'avère nécessaire devant l'assèchement progressif de cet espace vital de vie, a conclu Denis Sassou N'Gusso.

Quant au représentant du président de la Banque Africaine de Développement (BAD), l'institution qui est le Chef de file des partenaires techniques et financiers pour le financement du Plan d'Investissement Climat de la Région du Sahel (PIC-RS), il a relevé dans l'appui de la BAD dans l'opérationnalisation de la Commission Climat pour la région Sahel. Le représentant de la BAD a par ailleurs insisté sur trois points qui paraissent essentiels pour la mise en œuvre réussie du PIC-RS. Il s'agit de la création d'un environnement favorable aux investissements tant publics que privés ; l'alignement des contributions déterminées au niveau national et enfin la mise en place des institutions souples consolidant les efforts des initiatives existantes.

Les représentants de la France et du Gabon ont également réaffirmé



l'engagement de leur pays respectifs dans la lutte contre le changement climatique. En outre, la France reconnaît par la voie de son ministre d'Etat, ministre de la Transition Ecologique et Solidaire que l'Afrique n'est pas responsable du dérèglement climatique. Ce sont plutôt l'Europe ; l'Amérique et l'Asie qui sont les premiers responsables. Elles doivent de ce fait mener une action urgente et impérieuse. Le dérèglement climatique et la pression démographique sont deux défis que les pays du Sahel doivent relever ensemble car ils ne tiennent pas compte des frontières.

La désertification au Sahel, a souligné M. François De Rugy est un sujet politique, un défi régional, mais aussi un enjeu mondial. La sécheresse, la pauvreté, l'insécurité alimentaire ont des conséquences sur la paix et la stabilité. Il faut donc agir pour préserver et reconstruire les sols au Sahel afin d'offrir un nouvel horizon aux jeunes. Le développement à grande échelle de l'agro-écologie apparaît aux yeux du ministre français de la Transition écologique comme une alternative crédible dans le cadre du PIC-RS.

Hassane Daouda (onep) <http://lesahel.org> et AEP



LA QUESTION DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES AU CŒUR DES DÉBATS À ABIDJAN



La ville d'Abidjan va abriter du 18 au 21 mars 2019, la 2^{ème} édition des Journées Africaines de l'Ecologie et des Changements Climatiques, sous le thème: « Comment réussir les transitions Énergétique et Écologique en Afrique? », Organisée par le réseau des Experts africains pour les Forêt l'agriculture, l'énergie et les changements climatiques (REFACC)

Une année après la 1^{ère} édition en 2018, la rencontre de cette année aura pour objectif général, offrir à l'ensemble des acteurs de l'écologie africaine, un espace d'éveil des consciences, de partage de connaissances et bonnes pratiques

nécessaires à la transition écologique et énergétique en Afrique.

Les Journées africaines de l'écologie et des Changements Climatiques (JFAC), qui sont à leur 2^{ème} édition, sont le 1^{er} forum d'échanges et de marché Ouest africain pour les bonnes pratiques écologiques et technologies vertes. Elles se veulent un cadre d'échange, une plateforme d'acteurs pertinents qui partagent leurs expériences et leurs expertises en vue de passer à l'échelle dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit de créer une plateforme africaine de partage et de vulgarisation de bonnes pratiques écologiques. L'idée est de faire des JFAC d'Abidjan une plaque tournante écologique qui va insuffler une nouvelle dynamique dans la lutte contre les changements climatiques et toucher les communautés à la base.

L'intérêt de cet événement à caractère international est surtout de vulgariser les bonnes pratiques écologiques auprès des décideurs, des populations, des collectivités et des communautés. Ces journées visent à éveiller les consciences vers des modes de consommation et de production durables, vers des comportements éco responsables, établir des partenariats actifs, consolider de nouvelles opportunités de green business.

Ainsi, face aux nouveaux enjeux du changement climatique et depuis l'élaboration des Contributions Nationales Déterminées (CDN) et les résolutions de l'Accord de Paris, de nombreuses initiatives, projets et programmes sont en cours dans nos pays d'Afrique. Pays dans lesquels la question de la gestion efficiente et équitable de l'écologie et des ressources naturelles devient cruciale. Les modèles actuels de développement de ces pays doivent impérativement évoluer vers une véritable transition écologique plus résiliente aux effets du changement climatique.

Outre son objectif général, les journées ont des objectifs spécifiques, parmi lesquels :

Susciter la discussion sur les meilleures conditions d'opérationnalisation rapide

et efficace des recommandations issues des différents COP depuis celle de Paris en 2015, notamment pour la résilience climatique des femmes et des villes ; Partager les connaissances, les technologies et les expériences réussies en matière de transition écologique et énergétique en Afrique; Informer et sensibiliser le grand public sur les problématiques écologiques, des changements climatiques et développement durable en vue d'un éveil général de la conscience gage de la transition écologique; Sensibiliser et encourager les décideurs publics à l'action écologique et à l'adoption de «trajectoire verte». Aussi, Renforcer le réseautage des experts et des hommes d'affaires engagés pour la transition écologique et énergétique en Afrique et Instituer les AWARDS de l'écologie et de la RSE en Afrique.

Une Lutte contre le réchauffement climatique

A noter que la lutte contre le réchauffement climatique ne doit pas être la seule initiative des gouvernements et des entreprises, mais également des particuliers. De simples petits gestes quotidiens des 6,8 milliards d'habitants de la planète peuvent permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques. En consommant de l'énergie (voiture, chauffage, appareils ménagers...) et par nos achats quotidiens, nous provoquons directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre.

Quid sur le REFACC

Le réseau des Experts africains pour les Forêt l'agriculture, l'énergie et les changements climatiques, en abrégé REFACC est une association non lucrative créée par un consortium d'experts africains en vue de renforcer le dialogue et la coopération avec les acteurs des pays africains. **Ce réseau apolitique se propose d'apporter une dynamique à la lutte contre les changements climatiques dans les collectivités et aider les communautés rurales les plus vulnérables.**

Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA

Congo / Economie forestière :

les journalistes à l'école du savoir sur l'usage de l'Atlas forestier.

Les journalistes spécialisés dans le domaine de l'environnement ont suivi une formation de deux jours sur l'utilisation d'Atlas forestier de la République du Congo.

Durant ces jours, les professionnels des médias ont été éduqués sur ce précieux document repartit en différentes thématiques telles que le fonctionnement et la fonctionnalité de l'Atlas forestier de la République du Congo ; les autres usages des terres via l'Atlas forestier ; les concessions minières, forestières, les affectations des terres ; la notion des superpositions des titres et leurs conséquences (Aires protégées, concessions forestières, aires protégées, permis minier).

Au terme de ladite formation, les professionnels des médias spécialisés sur les questions de l'environnement et forêts se sont réjouis de la qualité de la formation et des thématiques apprises et ont reconnu unanimement du bien-fondé de la formation. Ils souhaitent poursuivre ce genre des formations à l'avenir.

A noter que cette formation a été organisée par l'ONG WRI avec l'appui financier de l'USAID et CARPE.

Wilfrid Lawilla D.

LES POINTS FOCaux APPELÉS À FAIRE CONNAITRE L'OUTIL FINANCIER

Un atelier de renforcement des capacités des points focaux Fonds Bleu des pays membres la Commission Climat du Bassin du Congo a été organisé du 06 au 08 mars 2019 à Brazzaville (Congo) par l'IFDD, sous le thème « les économies vertes et bleues comme opportunités de mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) et des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) dans le Bassin du Congo. »



La matérialisation de cet atelier est le fruit du Partenariat d'Entente signé le 03 août 2018 à Brazzaville, entre la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC) et l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD). Il a avait pour objectif de renforcer les capacités des points focaux pour une appropriation des problématiques portées par la Commission Climat du Bassin du Congo ainsi que son principal instrument financier le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo. Durant trois jours, il était question d'améliorer les connaissances des points focaux dans les problématiques portant

sur : - le développement durable, - les changements climatiques ; - l'économie Bleue ; - l'Économie Verte ; - la formulation et de l'analyse de la durabilité des projets et programme ; - la finance climatique ; - la mobilisation des Fonds et - les éléments sur l'ingénierie d'organisation des événements internationaux. Pour réaffirmer leur soutien et engagement pour la bonne tenue dudit atelier, plusieurs déclarations ont été prononcées au cours de la cérémonie d'ouverture, notamment celles du représentant du Secrétariat général de la Commission des Economie des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), du secrétaire exécutif de la Convention d'Abidjan, du Directeur de l'Institut de

la Francophonie pour le Développement Durable (l'IFDD) ainsi que celle de la ministre congolais du tourisme et de l'environnement.

L'importance de l'atelier pour les points focaux

Dans son mot, le Dr Honoré Tabuna, le représentant du Secrétariat général de la CEEAC a déclaré que « Pour le Secrétariat général de la Communauté, l'économie bleue et l'économie verte ne doivent pas être un choix pour les Etats membres de la Commission Climat du Bassin du Congo, mais une obligation et une opportunité gigantesque de développement en raison de leur immense potentiel en ressources hydrographiques, marines et forestiers, segment de leur immense capital naturel. »



« L'atelier qui s'ouvre ce jour constitue une opportunité pour les Points Focaux Fonds Bleu de s'approprier les thématiques portées par ladite Commission et ledit Fonds, en vue d'une coordination et d'un suivi réussi des activités en cours et à venir en lien avec les différents secteurs, notamment de l'économie

bleue », a-t-il ajouté. Pour M. Abou Bamba, Secrétaire exécutif de la Convention d'Abidjan, « L'économie bleue c'est l'avenir ! Elle permettra de résoudre les problèmes de développement auxquels nous avons été longtemps confrontés tels que : la lutte contre

la faim à travers la pêche et l'aquaculture, la production énergétique durable, le développement touristique, le développement des transports et de l'industrie portuaire et surtout la croissance économique, la création et la distribution de richesse. »

Dans cette même lancée, M. Jean Pierre NDOUTOUM, Directeur de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, a rappelé les principaux livrables que son institution attend au sortir de cet atelier à savoir, « amorcer le partenariat avec la CCBC avec comme point d'orgue, plusieurs thématiques à parcourir dans cette entente de partenariat ; apprendre à travailler ensemble et se donner une approche méthodologique, tous ces concepts devront permettre de se bâtir une vision commune plus claire et une méthodologie d'intervention plus cohérente, dans le rôle et les actions des points focaux sur le plan national. »

En sa qualité de ministre du tourisme et de l'environnement, coordonatrice technique de la CCBC-F2BC, Arlette Soudan-Nonault a déclaré que « le thème de cet atelier... nous rappelle encore une fois que la lutte contre le réchauffement climatique nous oblige à développer des solutions idoines si nous voulons atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. » Consciente du fait que nous allons aborder une phase décisive de la vie de notre Commission, qui se verra bientôt dotée d'un plan d'investissement et d'un véhicule financier. D'où la nécessité et l'opportunité, pour la Coordination Technique qu'elle dirige de donner aux Points Focaux Fonds Bleu des pays Membres de la Commission, les moyens et outils nécessaires pour une maîtrise des problématiques liées à la Commission ainsi qu'une participation active à toutes les étapes du processus d'opérationnalisation de la Commission. Enfin, plus spécifiquement, pour Arlette Soudan-Nonault, « il s'agit d'améliorer les connaissances des participants sur les concepts génériques, comme le développement durable, les changements climatiques et l'économie bleue d'une part et sur des questions spécifiques, telles que la formulation et l'analyse de la durabilité des projets et programme, la finance climatique, la mobilisation des Fonds et l'ingénierie d'organisation des événements internationaux d'autre part. »

A noter que cet atelier permettra aux points focaux du Fonds bleu à faire connaître davantage le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo sur le terrain auprès des entreprises et des populations dont les attentes sur le financement des activités concourant au développement de l'économie bleue sont nombreuses et urgentes.

Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA

DIGIP Afrique



Au service du **D**éveloppement International et
de la **G**estion de l'**I**nformation Professionnelle



Understanding Africa from USA